Nations Unies A/68/L.45

Assemblée générale

Distr. limitée
7 mai 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 118 de l'ordre du jour
Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale

Portée et modalités de l'examen et de l'évaluation d'ensemble des progrès réalisés en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles[1], et en particulier son paragraphe 65, par lequel elle a décidé d'effectuer, en 2014, un examen et une évaluation d'ensemble des progrès réalisés en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles,

Consciente des répercussions préjudiciables que continuent d'avoir les maladies non transmissibles, et notamment des difficultés socioéconomiques et problèmes de développement rencontrés par tous les pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, et de la nécessité d'agir de façon continue et concertée et d'intervenir de façon coordonnée, notamment en surveillant les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial,

Consciente également de la nécessité de maintenir un fort engagement politique à l'échelle nationale, régionale et internationale, aux fins de la prévention de l'élimination des maladies non transmissibles,

Prenant acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles[2],

1. *Décide* de convoquer, les 10 et 11 juillet 2014, une réunion de haut niveau aux fins de l'examen et de l'évaluation d'ensemble, consistant en une séance plénière d'ouverture, tenue le 10 juillet de 10 heures à 11 heures, suivie de séances plénières de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, et en deux tables

[1] Résolution 66/2, annexe.
[2] A/68/650.

Merci de recycler

rondes consécutives, le 11 juillet, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures, suivies d'une séance plénière de clôture de 17 à 18 heures;

2. *Décide également* que l'examen et l'évaluation d'ensemble doivent être l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration politique[1], de recenser et pallier les lacunes, et de réaffirmer la volonté politique de remédier aux problèmes posés par les maladies non transmissibles;

3. *Décide en outre* que la parole sera donnée à la séance plénière d'ouverture au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général, au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, à l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et à un représentant de la société civile qui sera choisi par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, parmi les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

4. *Décide* que l'examen aura pour thème général « Faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, etmultiplier les initiatives multipartites et multisectorielles nationales pour prévenir et éliminer les maladies non transmissibles, notamment dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015 »;

5. *Décide également* que les tables rondes seront organisées comme suit :

a) Les thèmes des différentes tables rondes seront les suivants :

i) Table ronde 1 : « Renforcer les capacités nationales et régionales, notamment en ce qui concerne les systèmes de santé, et promouvoir des initiatives multisectorielles et pangouvernementales à l'efficacité avérée pour prévenir, surveiller et éliminer les maladies non transmissibles ».

ii) Table ronde 2 : « Tisser et renforcer des partenariats et des liens de coopération, à l'échelle nationale, régionale et internationale, à l'appui des efforts visant à remédier au problème des maladies non transmissibles »;

b) Chaque table ronde sera coprésidée au niveau ministériel ou à un niveau élevé de responsabilité, les coprésidents devant être nommés par le Président de l'Assemblée générale;

c) Participeront notamment à chaque table ronde des États Membres, des observateurs et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire et du secteur privé;

d) Pour assurer l'interactivité des tables rondes et leur richesse sur le fond, aucune liste d'intervenants ne sera préétablie;

6. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de dresser une liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social susceptibles de participer à la réunion de haut niveau, et notamment aux tables rondes;

7. *Prie également* le Président de l'Assemblée générale de dresser une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales compétentes,

d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé susceptibles de participer aux tables rondes de la réunion de haut niveau, en tenant compte des principes de transparence et de représentation géographique équitable, et de la soumettre aux États Membres pour examen suivant la procédure d'approbation tacite, avant de la lui présenter[3];

8. *Décide* que la séance plénière de clôture verra la présentation de résumés des tables rondes et l'adoption d'un document final concis, ciblé et orienté vers l'action, prie le Président de l'Assemblée générale d'établir un projet de document et d'organiser des consultations, selon que de besoin, pour que les États Membres puissent l'examiner à loisir et l'approuver, et le prie également de nommer dès que possible deux facilitateurs du processus de consultation;

9. *Prend note* des consultations multipartites régionales actuellement menées par l'Organisation mondiale de la Santé, les commissions régionales et d'autres organismes compétents, et de leur contribution aux préparatifs de la réunion de haut niveau et à la réunion elle-même;

10. *Demande* au Président de l'Assemblée générale d'organiser, au plus tard en juin 2014, en consultation avec des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire, une audition informelle interactive à laquelle participeront des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire pour contribuer à l'examen et à l'évaluation d'ensemble;

11. *Demande également* au Président de l'Assemblée générale de finaliser, en consultation avec les États Membres, l'organisation de l'examen, notamment la liste des intervenants lors de la séance plénière du 10 juillet 2014, le nom du représentant de la société civile qui prendra la parole à la séance d'ouverture, et l'inscription des participants aux tables rondes, en tenant compte du niveau de représentation requis et du principe d'une répartition géographique équitable.

[3] Cette liste comportera les noms de participants déjà retenus ainsi que des propositions.